



# Orléans-Tours

Cher – Eure & Loir – Indre – Indre & Loire – Loir & Cher – Loiret

Supplément N°4 au N°159 - Octobre 2003

Publication du Syndicat National des Enseignements de Second degré - Section académique d'Orléans-Tours  
9, rue du faubourg St Jean – 45000 ORLEANS

Tél. : 02 38 78 07 80 – Fax : 02 38 78 07 81 E-mail : [s3orl@snes.edu](mailto:s3orl@snes.edu) – Site : <http://www.orleans.snes.edu>

## SPECIAL CPE

### SOMMAIRE

P. 1 : Edito ; Stage syndical

P. 2 : Demande de congé pour formation syndicale ; coupon réponse

P. 3 : Questionnaire sur les assistants d'éducation et la RTT

P. 4 : Bulletin d'adhésion

Bulletin d'abonnement : (ne concerne pas les syndiqués dont l'abonnement est compris dans la cotisation)

Je souhaite m'abonner pour une année scolaire aux publications du SNES d'Orléans-Tours. Je joins mon règlement de 10 € par chèque postal ou bancaire libellé à l'ordre du SNES.

NOM : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Etablissement :

Dans un contexte marqué par l'accroissement du chômage et de la précarité, le développement de la scolarisation dans le second degré s'est accompagné d'un formidable renforcement du besoin d'éducation touchant de plein fouet les CPE, qui voient ainsi leur champ d'intervention s'élargir et donc s'alourdir.

Les CPE sont confrontés à l'insuffisance patente des dotations en postes d'éducation. Cette situation induit d'importantes dérives : travail « dans l'urgence », tentatives par des chefs d'établissement d'imposer des tâches non prises en charge par d'autres catégories pour cause de pénurie, quand ce n'est pas le pur et simple dévoiement de la fonction.

L'année scolaire commence, et nous devons faire face à de multiples problèmes :

· **L'application de la RTT** : notre recteur, contrairement à ses collègues

de Reims et de Nice n'a toujours pas donné de précisions concernant

l'application du décret du 25/08/2000. Le SNES, reçu le 5 septembre par Mme Coster, directrice des ressources humaines, par Mme Aumasson, inspectrice

vie scolaire, et par Mme Lebrun, chef de la division du personnel, avait fait part de ses craintes concernant le libellé de la circulaire et l'interprétation dangereuse faite par notre hiérarchie.

· **Les problèmes posés** au sein des bureaux vie scolaire **par la mise en place des assistants d'éducation** (profil des candidats, âge, crédit d'heures de formation, contrat, etc.). Quelles sont les craintes pour la fonction de CPE ? Il est temps de nous interroger !!!

· Qu'en est-il des **mutations des CPE** au sein de notre Académie ? Nous tenterons de faire un point sur les mouvements inter et intra.

Vous êtes tous concernés ; nous avons tout à craindre si nous ne faisons pas preuve d'un minimum de cohésion. Evelyne Salé, secrétaire nationale du SNES pour les CPE, sera présente à cette journée.

**Demande à déposer un mois avant la date du stage** (attention aux vacances scolaires).

**Mathias Libert**  
Secrétaire académique

**Mireille Gourdon**  
Responsable CPE

**MARDI 25 NOVEMBRE 2003**

**STAGE SYNDICAL  
de 9h30 à 16h30**

**LYCEE DESSAIGNES  
12, rue DESSAIGNES  
41000 BLOIS**

Stage ouvert à tous les CPE, syndiqués, non syndiqués ; titulaires, non titulaires, stagiaires.

# Participer au stage

Modèle de demande de congé pour formation syndicale (à reproduire le cas échéant)

**NOM, Prénom**  
**Grade et fonction**  
**Établissement**

À M. le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours  
S/c de M. (**nom et fonction du chef d'établissement**)

Monsieur le Recteur,

conformément aux dispositions

- de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
- de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 relative aux agents non titulaires de l'État, \*

définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé :

- le **25 novembre 2003** pour participer à un stage de formation syndicale qui se déroulera **au lycée Dessaignes à Blois**.

Il est organisé par le secrétariat académique du SNES, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 10/02/95).

A....., le.....

**Signature**

\* Indiquez la référence du seul texte correspondant à votre situation (titulaire ou non)

✂-----  
**COUPON REPONSE**

Afin de préparer au mieux le stage, veuillez nous renvoyer ce coupon avant le lundi 10 novembre, soit :

- par courrier à Mireille Gourdon – Lycée Dessaignes – 12, rue Dessaignes – 41000 Blois
- par fax au 02 54 55 53 13

Nom:

Prénom:

Adresse:

Téléphone:

Établissement:

Participera

Ne participera pas

au stage du mardi 25 novembre

Déjeunera

Ne déjeunera pas

La réponse pour le repas est indispensable.

# QUESTIONNAIRE SUR LES ASSISTANTS D'EDUCATION ET LA RTT

---

ETABLISSEMENT :

COMMUNE :

Département :

---

## Sur les assistants d'éducation

---

1. Votre établissement scolaire a-t-il accepté de donner le droit au chef d'établissement de recruter des assistants d'éducation ?  oui  non
2. Combien de postes de MI-SE comptait votre établissement sur l'année scolaire 2002/2003 ?
3. Y-a-t-il eu des suppressions de postes de surveillants cette année ?  oui  non  
Si oui, combien ?
4. Ces suppressions de postes ont-elles été remplacées intégralement par les créations de postes d'assistants d'éducation ?  oui  non  
Si non, dans quelle proportion ?
5. Qui recrute les assistants d'éducation ? Qui définit leurs tâches ?
6. Quel âge ont-ils ? Quelle est leur quotité de service ?
7. Sont-ils majoritairement étudiants ?  oui  non

---

## Sur les 35 heures

---

1. Votre emploi du temps est-il sur 35 heures toutes tâches confondues ?  oui  non  
Si non, quel est votre nombre d'heures ?
2. A-t-il été négocié ?  oui  non

Merci de rapporter ce questionnaire rempli le jour du stage. Il sera d'une grande utilité pour une prochaine rencontre avec notre inspection .

---

**Mireille Gourdon**

Lycée Dessaignes  
En cas d'urgence

02 54 55 53 00  
06 60 66 83 50